

Maryse Blanchet

ASSOCIATIONS EN VILLE NOUVELLE

DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET POUVOIRS LOCAUX

Créées à l'origine pour être des villes à part entière, les villes nouvelles ont été un lieu d'innovation par l'organisation d'un espace différent de celui de la ville historique, par leur projet urbain affirmé de réaliser le rêve cher à Alphonse Allais d'être « des villes à la campagne », par des dispositifs d'accueil mis en place avec l'aide des professionnels de l'animation pour favoriser le démarrage de la vie associative d'une population nouvelle. Monique Dagnaud (1980) a montré dans une étude sur l'émergence de la vie associative à Cergy-Pontoise que les associations de nouveaux habitants, le plus souvent acquises au développement de l'urbanisation de la ville nouvelle, ont renforcé le pouvoir du Syndicat d'agglomération nouvelle et de l'Établissement public d'aménagement contre les élus des noyaux anciens des communes sur lesquelles s'implantent la ville nouvelle. Elle a souligné leur rôle de « rampe de lancement d'un nouveau pouvoir local ».

Le développement associatif à Marne-la-Vallée a bénéficié comme à Cergy-Pontoise d'une certaine promotion, comme en atteste la publication en 1983 par le syndicat communautaire d'aménagement (SCA) devenu syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) d'un document de présentation des associations du Val-Maubuée dans l'éditorial duquel le président du SCA insiste sur leur rôle essentiel dans l'apprentissage de la vie collective, la prise de responsabilité et la vie démocratique¹. L'urbanisation continue des villes nouvelles, l'antagonisme entre développement urbain et préservation de la nature, ont favorisé le développement des associations de défense de l'environnement. Le secteur 2 de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sur lequel porte notre recherche se situe dans une des régions les plus boisées et les plus vertes d'Île-de-France et possède un patrimoine historique : parcs, château, ancienne usine Nestlé à Noisiel.

Les associations vues par les élus

Des entretiens ont été réalisés auprès des maires et adjoints municipaux des six communes du Val-Maubuée : Champs (communiste), Lognes (socialiste), et

Émerainville (socialiste), Croissy-Beaubourg (divers droite), Torcy (UDF), conseiller municipal de Noisiel (socialiste), ainsi que le vice-président du SAN, également adjoint au maire de Noisiel. Les élus distinguent les associations « issues à la fois d'une volonté municipale et d'une demande extérieure », et les associations « indépendantes » qui « n'hésitent pas à attaquer une délibération municipale devant un tribunal administratif », les associations de défense de l'environnement et les associations patrimoniales « vouées à la réhabilitation de l'ancien village dans lesquelles on peut considérer qu'il y a des gens de toutes sensibilités », les associations de quartier « passagères » dont l'existence est liée à la « défense des intérêts à un moment donné », les associations qui défendent une même cause depuis de nombreuses années, et celles qui ont vu au fil du temps un élargissement de leurs activités. Les associations de défense de l'environnement seraient très politisées, liées à tel ou tel courant politique. Le réseau associatif est un « filtre », un « outil pour l'apprentissage de la vie collective », « un canal obligé pour accéder aux fonctions locales ». Le conseiller municipal de Torcy ne mentionne que des relations faibles entre élus et associations, et non nécessaires : « la municipalité a pris dit-il d'elle-même un certain nombre d'initiatives relatives au patrimoine : rénovation des vitraux de l'église, restauration du petit château, aire de stationnement pour les gens du voyage », alors que pour le maire adjoint de Croissy-Beaubourg : « les associations de défense de l'environnement sont « des experts beaucoup plus pointus que nous » et « bien informés », et ayant « énormément de facultés pour obtenir les lois ». Une municipalité consulte les associations de défense de l'environnement pour leurs compétences alors que pour un autre élu leur rôle est limité : « une fois qu'il y a trente papiers gras dans un bois, ils font

1. *Les associations au Val-Maubuée*, Éd. de la Liesse, février 1983.



Torcy.

un congrès, ils font des opérations de nettoyage, ils ramassent deux sacs poubelle».

Huit associations du Val Maubuée

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des vingt-deux responsables des associations suivantes : le RENARD², Marne-environnement, SERVAL³, ADCVEM⁴, Connaissance du Val-Maubuée, AIPER⁵, l'association de défense de Champs, Écologie-Champs. Chaque responsable d'association a été interrogé sur les actions entreprises par l'association et sur leur inscription dans le champ local.

Une analyse sémantique des titres donne une première indication sur la façon dont se positionnent les associations. Dans les huit titres, le mot défense est utilisé deux fois, les termes protection et sauvegarde le sont une fois chacun. Deux associations mentionnent par l'emploi de « connaissance » et « étude » une orientation de type intellectuel. Deux associations ont un titre plus lapidaire, rappelant leur domaine d'intervention à l'aide des termes environnement et écologie.

Les événements à l'origine de la création de l'association procèdent le plus souvent d'un souci de protection du cadre de vie (sept associations interrogées) et de l'environnement (une association). Trois d'entre elles mentionnent en plus des objectifs pédagogiques. Pour la plupart des membres interrogés, l'association a vu le jour à la suite de modifications de l'environnement, dans un périmètre en général proche des personnes qui ont été à l'initiative de la création de l'asso-

ciation. Le plus souvent, l'acte de démarrage est présenté comme résultant d'une réaction spontanée d'un petit groupe de personnes. Le profil des membres fondateurs permet de voir qu'un certain nombre d'entre eux ont une expérience de militantisme associatif et/ou politique et ont eu l'occasion de collaborer et d'entretenir des relations antérieurement. Ils ont le plus souvent mobilisé un réseau de connaissance préexistant au moment de la création.

Cinq associations (Défense Champ, Marne-Environnement, SERVAL, Écologie-Champs, Connaissance du Val-Maubuée) sur les huit, ont parmi leurs dirigeants une personne ayant ou ayant eu un mandat électif dans une des communes de Marne-la-Vallée. Quant à la date de création des associations, on observe deux moments : l'un concomitant au démarrage de la ville nouvelle, entre les années 1980-1984 où les associations CVM, ADCVEM, le RENARD et Défense-Champs ont vu le jour, et l'autre, plus récent, situé entre 1988 et 1990 où les associations SERVAL, ME, AIPER et Écologie-Champs ont été créées, apparemment dans la mouvance des élections municipales de 1989.

2. Rassemblement pour l'étude de la nature et de l'aménagement de Roissy-en-Brie et de son district.

3. Sauvegarde de l'environnement et des richesses du Val-Maubuée.

4. Association de défense du cadre de vie d'Emerainville-Malnoue.

5. Association intercommunale pour la protection de l'environnement.

Pratiquement la totalité des associations mentionnent des actions relatives à la préservation de la nature consistant en :

- L'opposition à des projets impliquant la destruction de la nature : l'association SERVAL est créée à la suite d'un conflit suscité par l'installation de tribunes dans le parc de Noisiel, ME s'oppose au projet de construction d'une marina sur les bords de la Marne, RENARD s'oppose à un projet communal de ZAC (270 pavillons) et de golf sur la forêt de Ferrière.

- Des actions de réparation et de réhabilitation de la nature s'appuyant le plus souvent sur la réglementation. Ainsi, l'association RENARD intervient pour réhabiliter un chemin communal sur une bande de



Un patrimoine naturel et historique.

quatre mètres de chaque côté d'un cours d'eau entravé par les murs de pavillons. Cette action s'appuie sur un contentieux administratif relatif au permis de lotir accordé par les services d'urbanisme.

Écologie-Champs demande également la restitution de l'allée des marronniers, cheminement piéton encadré de hauts arbres, situé au pied du château, coupé en deux endroits par l'autoroute A4. Cette même association se bat pour le reboisement de la plaine de Gibraltar pour laquelle elle a obtenu partiellement satisfaction après plusieurs années.

- Des actions de mise en valeur et de promotion des éléments naturels existants : protection d'un verger qui possède des espèces rares, reconnaissance et identification des arbres autour de la maison des associations à Torcy, pour ME, classement en zone biotope des étangs par le RENARD après avoir réalisé un relevé des faunes et flores, maintien dans le domaine public du parc du château de Malnoue acheté par le frère du roi d'Arabie Saoudite pour ADCVEM.

- Des actions de sensibilisation et de valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine consistent à faire connaître la région à la population, partant de l'idée selon laquelle « lorsqu'on sensibilise les gens à leur passé, on les sensibilise aussi au présent ». C'est l'objectif de l'association CVM qui organise des visites

et sorties dans le secteur. Les activités patrimoniales visent à développer un ancrage identitaire de la population, et à sensibiliser les « nouveaux » habitants au patrimoine local et régional. Elles peuvent avoir un caractère plus informatif et éducatif, comme la visite de sites remarquables et les actions de valorisation de l'environnement par ME.

- Des actions d'opposition à certains aménagements et à des projets de grande envergure : construction d'une autoroute faisant partie d'un vaste projet routier (AIPER), extension des activités de l'aéroport de Lognes (ME); opposition à l'implantation d'une entreprise de traitement de l'acier dans un espace urbanisé (Def-c), et à l'aménagement d'une base de loisirs appartenant au conseil général, dont le financement proviendrait d'une gravière et du concassage des pierres.

Les relations avec les pouvoirs locaux

Les municipalités sont l'instance administrative et politique avec laquelle les associations de l'environnement ont le contact le plus direct et le plus personnalisé. Néanmoins, le contexte politico-administratif de la ville nouvelle implique d'autres interlocuteurs : le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), en tant qu'instance chargée de programmation et d'aménagement de l'urbanisme, et établissement public d'aménagement (EPA), en tant qu'organisme gestionnaire d'un certain nombre d'équipements. Les associations sont aussi en relation avec la préfecture, notamment par rapport aux aspects administratifs et législatifs.

Pour la grande majorité des responsables associatifs, les relations dépendent de l'ouverture d'esprit des responsables des municipalités et de leurs capacités à tolérer l'expression d'un désaccord.

« Alors la grosse difficulté par rapport à un travail que l'on souhaite partenarial, c'est soit vous avez en face de vous des interlocuteurs qui vous prennent en considération un petit peu, qui font semblant parfois ou peut-être par alibi aussi, mais qui finalement acceptent à travers des réunions un minimum de concertation en dehors de l'obligation légale du POS par exemple, qui acceptent que d'autres personnes donnent leur avis, notamment les associations, mais pas simplement, les usagers et habitants aussi. Ça existe dans certaines communes plus ou moins, et puis en fonction du temps, de la cote d'amour, ça se passe plus ou moins bien aussi. Si vous êtes toujours gentil, ça se passe toujours bien et on vous invite systématiquement. Si vous êtes parfois méchant (un peu) on dit « on va les inviter mais enfin ils vont nous emmerder ». Il y a l'autre volet qui est l'absence complète de concertation, et ça on le rencontre dans certaines municipalités... Ce n'est pas un problème de couleur politique, c'est un problème d'appréhension, de manière de gérer une ville. »

« Par exemple, il y a deux ans, la municipalité de P nous invitait aux réunions d'élus en tant que conseils pour les problèmes forestiers. Depuis que cette commune a fait deux déclarations de travaux pour faire un bâtiment sur un terrain qui ne lui appartient pas puisqu'il appartient à l'État et qu'on a signalé l'affaire, depuis, on est fâché, ils ne veulent plus parler avec nous ». « La municipalité jouait le jeu, il y avait tous les mois, mois et demi des commissions d'urbanisme et environnement, et là on discutait avec l'EPA, le SAN, la mairie. Ça a duré jusqu'à l'urbanisation de Malnove de 82 à 85, ça a très bien marché. il faut dire qu'on a foutu quand même une dizaine de projets à la poubelle. » (CVM)

Les associations participent à la vie locale de plusieurs manières :

- en étant associées à des manifestations communales ponctuelles : CVM a participé aux diverses manifestations communales de Torcy, Noisiel, Émerainville
- en participant à des réunions municipales sur des thématiques essentiellement environnementales : ADCVEM participe à la revalorisation du patrimoine communal, l'association RENARD est invitée aux commissions extra-municipales (finances, environnement, ordures ménagères), ME est associée à une commission consultative sur le suivi des activités de l'aéroport de Lognes et à des instances de la vie de la commune (conseils municipaux d'enfants).

L'association RENARD est même sollicitée en tant qu'expert par les municipalités :

« On arrive à être partenaire mais c'est très difficile, beaucoup de municipalités refusent. Nous avons été conseiller technique auprès d'une municipalité pour étudier le tracé de la déviation de la Francilienne. Puis on a contré la municipalité sur deux ou trois projets, on n'est plus très copains. »

Les municipalités associent d'autant plus les associations qu'elles représentent une force potentielle, et une capacité de mobiliser la population : AIPER (qui compte plusieurs centaines d'adhérents) est associée à une action de protestation contre le projet d'autoroute, en présence des journalistes, ME a eu une action conjointe avec les municipalités pour faire pression sur l'aéroport de Paris.

Mais les exemples abondent où l'association n'est pas associée aux projets, et où son rôle se limite à les approuver et les entériner sans avoir pris part à leur élaboration. AIPER dit avoir été admis dans les commissions d'urbanisme de la mairie en précisant que les projets sont déjà « verrouillés, terminés ». Pour Défense-Champs, il s'agit déjà de projets « bien conçus » et ADCVEM se trouve en présence de maquettes dont on ne leur dit que du bien. Pour le RENARD, les échanges entre municipalités et associations s'effectuent sans concertation véritable :

« Il n'y a jamais eu d'initiative de départ, du genre : on a un projet, venez avec nous qu'on l'améliore ensemble. On découvre le projet et on dit ce projet ne va pas. On nous rétorque comment se fait-il que vous soyez au courant ? Et ensuite dans quelques cas on finit par être associés ». « On est reçu, écouté poliment mais sans déboucher sur des résultats. »

Un responsable associatif du SERVVAL fait preuve de circonspection sur les effets des échanges « Écouté oui, sans avoir l'assurance quant à ce que la municipalité fait de l'information » ME.

Pour un membre d'Éco-champs, c'est l'ensemble du processus qui est en cause : « la municipalité n'associe aucune association ou sinon les associations qu'elle



Ferme du Buisson construite par Eiffel pour Menier à Noisiel.

contrôle parce qu'elle les a créées », tandis qu'un autre membre responsable de cette association mentionne la difficulté à se faire reconnaître en tant qu'association.

« Les interlocuteurs pour la municipalité, ce sont les élus écologistes puisque ce sont eux qui sont au conseil municipal. Ceci dit, les élus écologistes ont quand même beaucoup de mal à se faire entendre » « Il est évident que lorsque notre action va dans le sens des municipalités, on est les meilleurs »

dit un membre du RENARD.

« En général ce qu'on demande passe. Quand ça les arrange, mais bien souvent ça ne peut que les arranger. donc on est soutenu dans la mesure où ça peut être repris. » (Écologie-Champs).

Défiance et concurrence

La peur de toute forme éventuelle de contestation semble être la toile de fond de l'attitude des municipalités :

«Aussi vrai dans d'autres secteurs, parents d'élèves, ils ont une trousse folle des contre-pouvoirs». (ME) «Les municipalités considèrent en général les associations comme des contre-pouvoirs et forcément contre-pouvoir veut dire opposition même si au sein des associations il y a des adhérents qui sont de leur couleur politique.»

Les responsables d'association établissent cependant une distinction entre deux types d'attitudes de la part des municipalités : celles qui considèrent les associations comme des contre-pouvoirs systématiques, les rejettent, et les ignorent, et celles avec lesquelles il est possible de collaborer ponctuellement sur un certain nombre de dossiers, et avec qui les relations sont susceptibles de se détériorer assez vite si un contentieux apparaît. De la peur des contre-pouvoirs au déni, la marge est étroite comme l'expriment ces deux membres d'associations :

«Dans la mesure où on est considéré comme un contre-pouvoir gênant, une opposition, on n'est pas toujours écouté, alors parfois pendant deux ou trois ans on va pas voir de projet, pas avoir d'information» «Nous sommes absolument à écarter, voire même à détruire, il n'y a pas d'autres mots. Nous les gênons. Enfin, ils nous ignorent complètement.»

Les associations se plaignent aussi d'être copiées par les municipalités. Ainsi, l'initiative de l'association Écologie-Champs lors du reboisement de la plaine de Gibraltar a été obérée par la municipalité :

«Ça n'a pas été dans le sens où on voulait parce que ce qui a été retenu c'est que les maires adjoints, enfin tous les élus demandent la replantation de la plaine de Gibraltar. On a un peu occulté le fait que c'est l'association qui l'avait demandé.»

«Des fois on peut avoir des initiatives qui sont récupérées; c'est pas nous qui faisons, c'est la commune. Alors quelquefois ça ne nous gêne pas, quelquefois quand même, on aimerait bien aussi retirer les marrons du feu. Pas toujours les autres.»

«On s'était dit, il faut préserver la grande rue, sinon la ZAC va la bouffer. On doit la protéger, il faut que la grande rue soit classée. Deux mois plus tard, la mairie créait une association pour la réhabilitation de la grande rue. Là ils nous ont écoutés, ils ont même récupéré notre idée»

Comment s'imposer dans le paysage local ?

Être bien informé est la première préoccupation des associations. Les informations officielles diffusées dans le cadre des réunions du conseil municipal, et les diverses commissions régionales ou locales sont l'objet d'une très grande attention de leur part : RENARD et SERVAL disent «épucher» les ordres du jour des conseils municipaux. Cette source d'information officielle,

distillée de façon parcimonieuse, n'est pas exhaustive comme le souligne une responsable du SERVAL «on est informé par un certain nombre de conseils municipaux, mais on n'est pas informé de tout». Les associations disposent en général d'informations partielles sur des projets dont l'étendue et les implications se dévoilent progressivement. Ainsi, l'association AIPER a appris la construction de la gravière destinée à financer un projet d'étang pendant dix ans «tout à fait par hasard, comme ça, du chapeau». La presse régionale constitue un autre moyen d'information : ADCVEM a obtenu, par la lecture des journaux, des informations relatives à l'achat du château de Malnoue. Pour Écologie-Champs, les bulletins locaux constituent une source d'information en ce qu'ils font état des travaux à «tel ou tel endroit».

Le repérage des affiches (jaunes) des enquêtes publiques requiert une démarche vigilante de la part de l'association. ADCVEM a constaté que le parc du château était à vendre «on a vu venir d'énormes voitures pour visiter»; un responsable de SERVAL confirme qu'il faut agir «quand on s'aperçoit qu'il se passe quelque chose». C'est par la rumeur que ME a eu connaissance «de la grogne des commerçants» relative à l'instauration d'un sens interdit dans le vieux bourg de Torcy.

L'information peut emprunter des canaux informels, reposant surtout sur les relations interindividuelles ou personnelles «mais pas officiellement en tant qu'association».

«Moi, je vais très souvent aux services techniques, j'entretiens d'excellentes relations avec l'ancien directeur technique. Je connais des conseillers municipaux qui me disent «vous êtes mieux informés que nous».

Il faut si possible devancer la municipalité «Au niveau des informations ils ne nous donnent rien, mais par exemple pour les projets de réseaux routiers, j'ai des mois d'avance par rapport à eux» (AIPER).

La vigilance s'impose d'autant plus par rapport aux informations que celles-ci peuvent se révéler erronées :

«On leur avait demandé si ce n'était pas un pont qui préfigurait l'autoroute. Ils nous ont alors dit non, non, c'est un pont qui va servir pour faire passer les camions pour la base de loisirs. parce qu'il fallait extraire des matériaux. Dans les dossiers d'utilité publique, on a découvert qu'éventuellement dans dix ans on réutiliserait les terrains pour en faire une base de loisirs».

Pour se démarquer des municipalités et apparaître plus complémentaires que rivales, les associations clament leur neutralité. Ce principe est énoncé avec d'autant plus de vigueur que la stigmatisation politique est utilisée comme un moyen de discréditer les associations :

« Dans le cas de la gravière, on a eu des municipalités avec nous contre celle de Neuilly-sur-Marne. Elle a politisé le débat, ça ne nous plaît pas du tout, seulement ça fait partie des risques » (AIPER).

Si les membres fondateurs ont eu des contacts politiques ou ont eux-mêmes été membres de partis politiques, l'apolitisme garantit des étiquetages politiques et préserve des revers lors des changements politiques municipaux :

« Nous avons beaucoup de crédit vis-à-vis de la municipalité, quelles que soient les opinions politiques... C'est important quand on veut être crédible, faut pas mélanger la politique aux problèmes de cadre de vie » (Déf-c).

« On a démontré notre liberté, et maintenant, les gens le savent. Ils se sont aperçus que pour certains dossiers nous tapons sur la mairie et que pour d'autres nous sommes d'accord. Pour la ZAC St-Vincent où nous n'étions pas d'accord, nous avons fait signer des pétitions. Mais la mairie a reconnu notre poids. 1 800 adhérents, nous sommes un danger. Donc que fait-on face au danger ? On essaie de le museler de tous les côtés parce que maintenant on a un pouvoir, on devient dangereux. »

Pour un responsable de ME, la reconnaissance résulte des prises de position de l'association et de la « critique constructive » dont elle fait preuve, sur les questions d'environnement « à partir du moment où une association de ce type intervient, se fait connaître, participe, pas simplement pour contester, mais participe, critique au bon sens du terme critique, quelque part elle est reconnue, donc on est associé à des groupes de réflexion par le SAN par exemple sur le plan vert du Val-Maubuée, sur des commissions qui ont été ouvertes dans le domaine des espaces verts, des parcs et jardins, et forêts, sur la création d'un biotope à Marne-la-Vallée. »

Créer un rapport de force

Une autre façon de faire reconnaître l'association consiste à créer un rapport de force avec les municipalités sous des formes juridiques et administratives, en s'appuyant sur le droit et le respect de la réglementation vis à vis du POS. L'association AIPER a par exemple fait établir un constat d'huissier pour demander l'annulation du projet de concassage. RENARD a introduit le recours au tribunal administratif, après s'être rendu compte « qu'il fallait montrer les dents pour se faire entendre ». Cette stratégie, selon un responsable de cette même association, s'avère productive, et a été à l'origine « d'un changement dans l'esprit des adhérents, une nouvelle mentalité ». Selon un responsable de l'association SERVAL l'argument juridique se révèle positif auprès des municipalités et permet de débloquent des situations. RENARD insiste

aussi sur les effets positifs résultant d'une intervention juridico-administrative.

« Pendant x années le maire nous a tapé dessus, quand il a été battu plusieurs fois devant le Conseil d'État, il a déclaré en plein milieu du conseil municipal : Messieurs nous avons été mal conseillés par les politiques et le SAN, les seuls qui détiennent la vérité, c'est les associations écologiques, donc il faut travailler avec eux ».

La même stratégie produit les mêmes effets en direction des particuliers. Ainsi, le promoteur qui avait urbanisé sur les quatre mètres réservés à un chemin piétonnier a eu une discussion qualifiée de « tout à fait correcte » avec l'association le RENARD qui l'avait traduit en justice.

C'est ce même processus opposition/rapport de force/reconnaissance qui a fonctionné entre AIPER et la municipalité. Dans un premier temps, l'association a utilisé des moyens de pression pour s'opposer au projet de rénovation du vieux bourg (pétition sur la place du



Des promenades comme à la campagne.

marché), puis la municipalité a associé l'association « les choses sont rentrées dans l'ordre, il s'est même créé un syndicat d'intérêt communal pour le réaménagement de cette rue, et AIPER en fait partie ».

Les manifestations constituent un autre moyen de créer un rapport de force. L'association Écologie-Champs il y a quelques années a déversé sur le bureau du président de l'EPA des marrons de l'allée des marronniers pour laquelle ils demandent la réhabilitation dans son intégralité (allée historique prolongeant l'esplanade du château de Champs qui traversait l'ensemble de la commune), et lors d'une manifestation, a déployé des banderoles attribuant la note 10 sur 20 pour sanctionner une opération de reboisement menée à moitié dans la plaine de Gibraltar.

On peut ajouter la diffusion de tracts, les pétitions contre le projet autoroutier initiées par l'association AIPER (2 000 signatures recueillies), les affiches d'information dans les commerces, un journal sur les problèmes de circulation et d'aménagement, la mobilisation autour des enquêtes publiques. L'association ME a par exemple impliqué un certain nombre de personnes pour s'opposer à un projet d'urbanisation d'un bois



Étang de Maubuée Torcy/Lognes.

«on a entrepris de le rendre propre, on ne s'est pas contenté de dire on ne veut pas d'urbanisation, on l'a nettoyé, on a organisé une manifestation sympathique conviviale pendant cette manifestation. On a sorti 60 m³ d'ordures, on les a brûlées sur une journée».

Le pouvoir d'influence des associations

Les opérations entreprises par les associations de l'environnement montrent que leur rôle consiste bien souvent à intervenir au sujet de projets visibles ou en gestation, émanant du SAN, de l'EPA, des municipalités mais aussi d'autres organismes (aéroport). Obtenir l'information sur les dossiers en cours est donc primordial. Les associations jouent un rôle d'information sur certains projets et d'explicitation de ceux-ci dans le long terme, car un certain nombre d'entre eux s'avèrent avoir des implications beaucoup plus vastes qu'ils ne le laissent supposer initialement :

«Derrière les décisions de la municipalité (de faire un sens unique dans la rue principale), il y a une volonté de création des espaces et des sols avec des projets urbanistiques pas très clairs, fumeux dont on n'est pas informé, derrière tout cela, il y a des enjeux considérables».

Les associations ajustent leurs stratégies en fonction de projets dont elles dévoilent progressivement l'ampleur

et la complexité. Leur rôle consiste aussi à développer une approche de l'environnement en direction des enfants dans le cadre de projets pédagogiques, mais aussi en invitant la population à découvrir un patrimoine ancien et à sensibiliser les habitants à la préservation et à la conservation de celui-ci. Le rôle des associations de l'environnement ne se limite pas à la défense exclusive de l'environnement bâti ou naturel, mais s'insère dans un projet plus vaste, témoignant de préoccupations humanistes comme en témoigne Écologie-Champs :

«À Torcy, la population a voté en 1989 en septembre/octobre pour une aire de stationnement pour les gens du voyage. On est aujourd'hui en 1995 et cette aire de stationnement n'est toujours pas là... là aussi on s'est moqué du suffrage universel».

Certaines associations situent leur approche dans une problématique plus générale :

«C'est vrai que sur cette ville nouvelle il y a beaucoup de constructions, qu'il continue d'y en avoir, il y a lieu de se poser la question du bien-fondé de certaines opérations immobilières notamment quand on constate que l'on construit, on héberge, on loge des gens mais on ne leur donne pratiquement pas la possibilité de travailler sur place...»

Le fait que les associations se disent épiées, copiées, plagiées apporte par défaut la preuve de l'intérêt dont elles sont l'objet de la part des pouvoirs locaux.

«Les municipalités nous craignent, elles essaient de nous marginaliser, de nous politiser, de nous discréditer, mais n'empêche que tout ce que nous disons a un écho».

Municipalités et associations sont dans des logiques institutionnelles différentes : les premières détiennent un pouvoir formel tandis que les secondes cherchent à accroître leur influence, à promouvoir des actions en matière d'environnement et à s'opposer à un certain nombre de projets. La lecture des stratégies des associations montre que celles-ci ne sont pas dépourvues de pouvoir mais l'exercent de manière informelle. Les associations sont capables d'utiliser les ressources dont elles disposent grâce à la connaissance des enjeux que leurs membres responsables ont acquis antérieurement ou acquièrent par la pratique associative, qualifiée «d'école du pouvoir». Dans la gamme des stratégies utilisées, les associations se positionnent tour à tour et selon les moments et les circonstances de façon critique, revendicative, constructive, légaliste et experte. Leur situation face aux municipalités rappelle la définition du pouvoir donnée par Crozier et Friedberg (1977) «un rapport de forces dont l'un peut tirer davantage que l'autre, mais où également l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre».

Maryse Blanchet

BIBLIOGRAPHIE

- Balme R., (1987), « La participation des associations et le pouvoir municipal. capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie* XXVIII, 601-639
- Bauer D., (1994), « Valeurs du moment, valeurs à transmettre », *CREDOC Consommation et modes de vie*, n° 84, 28, février 1994.
- Crozier M., Friedberg E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Dagnaud M., Mehl D., (1982), *L'élite rose*, Paris, Ramsay.
- FORS, (1993), *Développement de la vie associative du secteur environnement*, n° 127, juillet-septembre 1993.
- Friedberg E., (1988), « Sociologie des organisations », *Pour*, n° 28.
- Lafaye C., Thévenot L., (1993), « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie* XXXIV, p. 495-524.
- Lascoumes P., (1994), *L'éco-pouvoir : environnement et politique*, Paris, La Découverte.
- Lapeyronnie D., (1988), « Mouvements sociaux et action politique », *Revue française de sociologie*, XXIX, p. 593-619.
- Laville J. L., Sainsaulieu R., (1997), *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Maresca B., (1996), « L'environnement : une grande cause... locale », *CREDOC Consommation et modes de vie*, n° 105, février 1996.
- Meister A., (1974), *La participation dans les associations*, Paris, Éditions Ouvrières.
- Moscovici S., (1979), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF.
- Olson M., (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.
- Sainteny G., (1995), « La rétribution du militantisme écologique », *Revue française de sociologie* XXXVI, p 473-498.
- Steinberg J., (1981), *Les villes nouvelles d'Île-de-France*, Paris, Masson.
- « La protection de l'environnement, une idée qui fait son chemin », *Credoc*, n° 102, novembre 1995.
- « L'environnement : une grande cause... locale », *Credoc*, n° 105, février 1996
- Les associations de défense de l'environnement. Une étude à Marne-la-Vallée*. Mémoire collectif de licence en sciences de l'éducation, option développement social, TS18, Université Paris XII, 1997.

Maryse Blanchet est maître de conférences en psychologie sociale à l'université Paris XII et chercheur au Centre de recherche dur l'habitat dans le cadre de l'UMR LOUEST. Elle mène des recherches en psychologie de l'environnement sur le rapport des jeunes à l'espace urbain abordé dans une perspective cognitive (représentation et image de l'espace), et sociale (processus de socialisation et groupements). Les problématiques étudiées concernent aussi les phénomènes d'appropriation et la question de l'identité par rapport aux lieux. Les recherches sont essentiellement menées au sein de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Le présent article a pour base une recherche réalisée, sous sa direction, dans un atelier d'initiation à la recherche à la faculté de sciences de l'éducation, sciences sociales de l'Université Paris XII., avec une douzaine d'étudiants qui ont fait les interviews.

< blanchet@univ-paris12.fr >